

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### Introduction du numéro "L'enseignement de la bioéthique - Teaching bioethics"

Ravez, Laurent

*Published in:*

Journal international de bioéthique

*Publication date:*

2013

*Document Version*

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

Ravez, L 2013, 'Introduction du numéro "L'enseignement de la bioéthique - Teaching bioethics"', *Journal international de bioéthique*, vol. 24, numéro 2-3, pp. 17-19.

#### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

## INTRODUCTION

**Laurent Ravez**

ESKA | « [Journal International de Bioéthique](#) »

2013/2 Vol. 24 | pages 17 à 19

ISSN 1287-7352

ISBN 9782747220569

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<http://www.cairn.info/revue-journal-international-de-bioethique-2013-2-page-17.htm>  
-----

!Pour citer cet article :

-----  
Laurent Ravez, « Introduction », *Journal International de Bioéthique* 2013/2 (Vol. 24), p. 17-19.  
DOI 10.3917/jib.242.0017  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour ESKA.

© ESKA. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Introduction

---

*Pr Laurent RAVEZ\**

Grâce à une étroite collaboration entre l'Association Internationale Droit, Ethique et Science (IALES), le Centre Interdisciplinaire Droit, Ethique et Sciences de la Santé (CIDES) de l'Université de Namur, le Centre de Droit Médicale et Biomédical (CDMB) de l'Université catholique de Louvain et le Réseau International Francophone de Bioéthique, la Belgique a eu la chance d'accueillir à Namur et à Louvain-la-Neuve, du 7 au 9 avril 2011, les 5<sup>es</sup> Rencontres Internationales Francophones de Bioéthique autour du thème : « Construire et enseigner la bioéthique dans les pays francophones : au carrefour des disciplines et des pratiques ». Ces rencontres ont connu un grand succès tant au niveau national qu'international, en permettant des rencontres parfois improbables entre des cliniciens, des chercheurs en sciences humaines, des décideurs institutionnels ou des responsables politiques, issus d'horizons et d'origines très différents, et porteurs de valeurs parfois en tension. Ce numéro du *Journal International de Bioéthique* reprend certaines interventions présentées lors de ces Rencontres.

---

\* Professeur à l'Université de Namur  
Directeur du Centre Interdisciplinaire Droit, Ethique et Sciences de la Santé (CIDES)  
FUNDP, Cides, Namur  
laurent.ravez@fundp.ac.be laurent.ravez@fundp.ac.be

Trois impératifs principaux émergent des textes présentés ici : la nécessité de construire une bioéthique respectueuse de la diversité des contextes propres aux acteurs concernés, la volonté de mettre en place une vraie collaboration interdisciplinaire et l'indispensable partage des savoirs ainsi construits.

Le premier impératif évoque donc le respect de la diversité contextuelle. Si la bioéthique est porteuse en elle d'un universel, il ne peut s'agir que d'un *universel métissé*<sup>1</sup>, tentant de conjuguer l'unicité d'une réflexion critique sur les soins de santé et les progrès technologiques en matière de biomédecine avec l'extrême diversité des contextes et des situations. On ne soigne pas aujourd'hui de la même façon à Kinshasa ou à Antananarivo qu'à Bruxelles, à Paris ou à Montréal. Il serait absurde et même malhonnête de tenter de nier les différences, mais des lignes de force communes traversent cette diversité. Pour ne prendre qu'un exemple, un patient congolais ou malgache a souvent, au fond, un désir commun au patient belge, français ou canadien, malgré d'immenses différences : voir sa souffrance prise en compte tant dans ses dimensions physiques que psychiques et spirituelles. Une hybridation bioéthique est possible, mais il faut y travailler.

Le deuxième impératif rappelle ensuite l'importance de l'interdisciplinarité. La bioéthique est née de la rencontre de chercheurs et de praticiens issus de disciplines très diverses<sup>2</sup>. Cette interdisciplinarité est essentielle si l'on veut conserver le dynamisme de la bioéthique que personne ne conteste réellement aujourd'hui. Le clinicien constitue évidemment un pilier essentiel de cet édifice, lui qui est quotidiennement confronté à l'affrontement de valeurs antagonistes dans la prise en charge de ses patients. À côté de lui, le chercheur en sciences de la vie contribue à l'indispensable progrès biotechnologique mais devrait également se montrer capable d'une prise de recul critique sur les possibles difficultés humaines que pourraient engendrer ces progrès. Viennent alors les spécialistes des sciences humaines (juristes, philosophes, théologiens, spécialistes de la santé publique, anthropologues, sociologues, etc.) qui grâce aux méthodologies et aux savoirs dont ils sont familiers peuvent contribuer à mieux structurer la réflexion des chercheurs et des praticiens. Enfin, on aurait tort d'exclure de cette liste interdisciplinaire les décideurs institutionnels ou politiques qui jouent aujourd'hui un rôle de plus en plus important dans le monde de la bioéthique.

---

<sup>1</sup> L. RAVEZ, « Un enseignement métissé de la bioéthique », in *Ethica Clinica*, n°68, 2012, pp. 29-34.

<sup>2</sup> Voir par exemple : A. R. JONSEN, *The Birth of Bioethics*, New York, Oxford University Press, 1998.

Enfin, le troisième impératif évoqué porte sur l'enseignement de la bioéthique. Une fois (re)construite sur ces bases interdisciplinaires, dans le respect des diversités, la bioéthique se doit alors d'être enseignée. L'enjeu est important. Face à des approches de la bioéthique qui défendraient l'idée de la constitution d'un corps d'experts se tenant à la disposition des praticiens et des chercheurs pour les « guider » dans leurs décisions impliquant des aspects éthiques, nous souhaitons défendre une vision plus participative où chaque citoyen, professionnel de la santé ou non, est invité à se former à la réflexion bioéthique<sup>3</sup>. La bioéthique n'est plus alors l'affaire de spécialistes, d'experts, de guides voire de gourous, mais de citoyens ordinaires soucieux de développer une dimension critique en matière de soins de santé et de biotechnologies.

---

<sup>3</sup> C'est notamment l'idée qui se cache derrière le concept de consultation éthique. Voir par exemple : 9th International Conference on Clinical Medicine and Ethics, Klinikum Ludwig-Maximilians-University, Munich, Germany, March 14-16, 2013.